

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le Vingt-Cinq Mai à 19 h.00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Guy Robert au vu de la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Monsieur Haudrechy Franck, Maire

Etaient Présents : Mme STAB, Mr MOENS, Mme VANNIER, Mr HADRYNS, Mr DUBOIS, Mme AMOUR, Mr LEFRANCOIS, Mr CHARPENTIER, Mme BUQUET, Mme LESVEN, Mme DA COSTA DOMINGUES, Mr COUTURIER, Mme PARMENTIER, Mr PASQUIER

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire : Mme STAB Anne

En raison de la crise sanitaire actuelle et afin de respecter les mesures sanitaires, la réunion de Conseil Municipal a été délocalisée à la salle Guy Robert.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Pierre du Bosguérard s'est réuni le 25 Mai 2020 à 19h00 pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints suite à l'installation au 18 mai 2020 des conseils municipaux élus au 1^{er} tour le 15 mars dernier.

Monsieur Lefrançois Christian, Doyen, prend la présidence pour l'élection du Maire

Les opérations ont donné le résultat suivant :

1 - ELECTION DU MAIRE

1 Candidat / Monsieur Haudrechy Franck

Nombre de votants (Enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
CANDIDATS	Nombre de voix obtenues
Mr HAUDRECHY	14 voix

Monsieur Haudrechy Franck est élu Maire au 1er tour de scrutin.

Monsieur Haudrechy prend la présidence de la séance.

2 – CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 pour St Pierre du Bosguérard, Monsieur Haudrechy propose de créer 4 postes d'adjoints afin de répartir les charges.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide la création de QUATRE postes d'adjoints.

3 – ELECTION DES ADJOINTS

Après un appel à candidature,

1 liste de candidat / Liste conduite par Mme STAB Anne

Les opérations ont donné le résultat suivant :

Nombre de votants (Enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
CANDIDATS	Nombre de voix obtenues
Liste de Mme STAB Anne	14 voix

La liste de Mme STAB Anne ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Mme STAB Anne, 1^{ère} Adjointe
- Mr MOENS Vincent, 2^{ième} Adjoint
- Mme VANNIER Gisèle, 3^{ième} Adjointe
- Mr HADRYG Gérard, 4^{ième} Adjoint

4 – VOTE DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINT

Monsieur Haudrechy expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Pour la strate de population de notre commune le taux est de 51.6 % de l'indice 1027.

Monsieur Haudrechy propose de conserver le taux dont il bénéficie actuellement à savoir 43 % de l'indice 1027 et 15 % pour les adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser les indemnités de fonctions

- Pour le Maire à 43 % de l'indice 1027
- Pour les adjoints à 15 % de l'indice 1027

5 – URBANISME

- **Application d'un droit de préemption urbain sur les emplacements réservés au PLU**

Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal d'appliquer un droit de préemption sur tous les emplacements réservés inscrits au PLU. Ceci afin de permettre à la Commune de préempter lors d'une vente si nécessaire pour divers aménagements de voiries et carrefour, création de chemin piétonnier etc...

Il y a 16 emplacements réservés au PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer un droit de préemption sur les 16 emplacements réservés au PLU.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – CHEMIN DU MESNIL**

Suite à l'ouverture d'une marnière sur la voirie du chemin du Mesnil, il a été nécessaire de créer une voirie de substitution en urgence par le Chemin de la Boissière. Ce chemin était en terre.

Montant des travaux HT : 29 416 €

Montant de la subvention DETR sollicitée : 40 % soit 11 766 €

Afin de compléter le dossier, il est nécessaire de délibérer pour autoriser Mr Haudrechy à faire la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr Haudrechy à faire la demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

6 – COMPTABILITE

- **Encaissement des remboursements**

Afin de faciliter la gestion de la comptabilité, Monsieur Haudrechy propose au conseil municipal de l'autoriser à encaisser tous les chèques de tous montants concernant des remboursements qui pourraient intervenir entre la commune, les fournisseurs et les assurances pour la durée du mandat.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur Haudrechy à encaisser tous chèques de remboursements et ce pour la durée du mandat.

- **Remboursements des annulations de locations**

Afin de faciliter la gestion de la comptabilité, Monsieur Haudrechy propose au conseil municipal de l'autoriser à rembourser les annulations de locations pour le Gîte Communal et pour la salle des fêtes pour la durée du mandat.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur Haudrechy à rembourser les annulations des locations pour le Gîte Communal et pour la salle des fêtes pour la durée du mandat.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole**

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que l'école de St Pierre du Bosguérard est ouverte depuis le 12 mai dernier avec la mise en place d'un protocole. Nous accueillons actuellement une trentaine d'enfants. Le service de cantine est lui aussi assuré.

- **Manifestations**

Fête Communale : En raison de la crise sanitaire actuelle, la fête Communale n'aura pas lieu, cependant, Monsieur Haudrechy espère qu'il sera possible en Septembre de tirer le Feu d'artifice.

Fête des Mères : Les rassemblements de plus de 10 personnes étant toujours d'actualité, la remise des roses ne pourra pas avoir lieu non plus.

- **Coronavirus**

Les masques réutilisables achetés par la commune sont arrivés, ils ne sont pas très esthétiques, mais ils sont très efficaces et répondent aux normes afnor. Une information habitants a été distribuée afin que chacun puisse venir les retirer en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55

Le Maire,